



Type de diplôme : Doctorat

Durée des études : 5 ans

Niveaux : Niveau 1 à Niveau 5

Fiche métier associée

- **Vétérinaire praticien**
- **Inspecteur sanitaire**
- **Conseiller en informatique vétérinaire**

Description :

L'accès aux études vétérinaires se fait par la voie d'un concours national conformément à l'arrêté des ministres de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur du 06 septembre 2001, fixant les conditions de participation et les modalités d'organisation du concours national d'entrée en première année du premier cycle d'études vétérinaires. Chaque année, un arrêté ministériel fixe le nombre de places. Le nombre est fixé à 50/an.

Le concours national est ouvert aux :

- étudiants ayant poursuivi régulièrement les études de la première année aux instituts préparatoires aux études d'ingénieurs filière « biologie et géologie » ou un cycle d'études préparatoires à l'étranger admis en équivalence, et ce, dans la limite de quatre vingt dix pour cent (90%) du nombre de places ouvertes
- étudiants les mieux classés qui ont accompli avec succès et sans crédits la deuxième année sous le régime « LMD » pour la licence fondamentale en sciences du vivant et la licence fondamentale en sciences de la nature et application parcours « biologie/géologie » aux facultés des sciences et qui ont accompli avec succès et sans redoublement la deuxième année aux instituts préparatoires aux études d'ingénieurs filière « biologie et géologie », et de dans la limite de dix pour cent (10%) du nombre des places ouvertes.

Les candidats subissent un concours sur épreuves écrites dont la nature, les coefficients et la durée sont fixés conformément au tableau suivant :

Nature des épreuves	Coefficient	Durée
---------------------	-------------	-------

Mathématiques	3	2h00
Physique	3	2h00
Chimie	2	1h30
Français	1	1h30
Anglais	1	1h30
Biologie Animale et zoologie	5	2h00
Biologie cellulaire et végétale	5	2h00

Le programme, objet du concours est le suivant :

Mathématiques :

- **Algèbre et géométrie** (notions d'algèbre élémentaire, algèbre et géométrie affine) ensemble, applications nombres entiers naturels ensembles finis dénombrements, structure d'espace vectoriel polynômes et fraction rationnelles.
- **Espaces vectoriels de dimension finie** calcul matriciel, géométrie affine réelle, géométrie euclidienne du plan et de l'espace.
- **Analyse** : nombre réels, suites et fonctions

(Suites de nombres réels, fonctions numériques d'une variable réelle)

Fonctions d'une variable réelle, dérivation et intégration (dérivation des fonctions réelles, intégration par segment, équations différentielles, fonctions usuelles).

- **Probabilités** : concepts de base des probabilités, variables aléatoires réelles.

Physique :

Mécanique newtonienne du point matériel, thermodynamique, électrocinétique et électronique, physique des ondes, optique géométrique ;

Chimie :

Atomistique, liaisons chimiques, thermodynamique chimique, cinétique chimique, notions fondamentales de chimie organique et générale.

Biologie animale et zoologie :

- **Biologie animale** :

Cycle biologie des métazoaires, reproduction des métazoaires, détermination du sexe chez les métazoaires, développement des métazoaires, notions d'embryologie expérimentale.

- **Zoologie :**

Introduction à l'étude de la zoologie, classification du règne animal, sous-règne des protozoaires, helminthes (métazoaires, triploblastiques, acœlomates), embranchement des annélides, embranchement des mollusques embranchement des arthropodes.

Biologie cellulaires et biologie végétale :

- **Biologie cellulaire**

Introduction à l'étude de la cellule, organisation de la cellule, croissance et division cellulaires, différenciation cellulaire, adhésion, reconnaissance et communication intercellulaire, cellules et biotechnologie.

- **Biologie végétale :**

Particularités de la cellule végétale, tissus végétaux, racine, tige, feuille, reproduction sexuée, multiplication végétale naturelle et artificielle chez les angiospermes.

Français :

- **Maîtrise de la langue : (grammaire, orthographe), correction phonétique).**
- **Sémantique argumentation (typologie textuelle, résumé et essai).**

Anglais :

Reading and writing strategies, grammar structures, translations, topics, listening, speaking.

Régime des études :

Les études vétérinaires sont régies par le Décret n°2001-1913 du 14 Août 2001 fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire modifié par le Décret n°2009-1916 du 9 juin 2009. Les études en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine vétérinaire à l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire comprennent (Graphique1):

- **Un premier cycle d'une durée de deux années d'études**
- **Un deuxième cycle d'une durée de deux années d'études.**
- **Un stage interne en Médecine Vétérinaire d'une durée d'une année**

Au terme de ces cinq années, un Certificat de Fin d'Etudes est délivré par la Direction de l'Ecole aux étudiants ayant réussi aux examens de quatre années de deux cycles et ayant validé le stage interne et les stages pratiques.

- Année de préparation de thèse ;

Les étudiants titulaires du Certificat de Fin d'Etudes sont autorisés à soutenir une thèse de Doctorat, sous l'autorité et/ou la direction d'un Professeur ou Maître de Conférences Agrégé, en vue de l'obtention du titre de *Docteur en médecine vétérinaire*

Graphique 1 : Coursus de formation vétérinaire

Les dispositions réglementaires relatives à l'accès à l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire et au régime des études sont reprises dans le Règlement intérieur qui est validé par le Conseil scientifique et est émargé par les étudiants en début de chaque année universitaire.

REGLEMENT INT ENMV 2019 FINAL

Enseignement :

L'enseignement des différentes disciplines de l'Ecole Nationale de Médecine vétérinaire est dispensé sous forme :

- de cours, de conférences, de travaux dirigés (T. D.) et de travaux pratiques (T. P.), de visites d'études, de stage ainsi que de travaux personnels de documentation, de collection et de recherche**
- d'un enseignement clinique et hospitalier se déroulant sous forme de stages à l'hôpital de l'E. N. M. V. ou dans un centre agréé par l'E. N. M. V.**
- d'un enseignement intégré se rapportant aux différentes productions animales**
- de stages pratiques internes et externes**

Disciplines enseignées (Coefficients) :

Les coefficients des différentes disciplines sont les suivants :

N/O	Discipline	Coef.
1	Anatomie des Animaux Domestiques	6
2	Physique et Chimie Biologiques et Médicales	6
3	Histologie - Anatomie Pathologique	6
4	Physiologie et Thérapeutique	6
5	Zootéchnie et Economie Rurale	6
6	Alimentation	6
7	Biologie Marine, Aquaculture et Ichtyopathologie	6
8	Pharmacie - Toxicologie	6
9	Microbiologie - Immunologie - Pathologie Générale	6
10	Parasitologie - Maladies Parasitaires - Zoologie Appliquée	6
11	Génétique Appliquée	2
12	Sémiologie et Pathologie Médicale du Bétail	6
13	Aviculture et Pathologie Aviaire	3
14	Sémiologie et Pathologie Médicale des Equidés et des Carnivores – Législation Vétérinaire	6
15	Techniques et Pathologie Chirurgicales	6
16	Sciences et Pathologie de la Reproduction	6
17	Maladies Légalement Contagieuses - Zoonoses - Législation Sanitaire	6
18	Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale	6
19	Langue et Communication (Anglais)	1
20	Informatique	1

1	Enseignement clinique de 1 ^{ère} Année - 2 ^{ème} Cycle	4
2	Enseignement clinique de 2 ^{ème} Année - 2 ^{ème} Cycle	9
3	Enseignement Intégré	6

Coefficients partiels :

1- Disciplines

Dans le cadre d'une même discipline, les coefficients attribués aux interrogations, aux T. P. et aux examens finaux sont les suivants:

Interrogations	3
T.P.	3
Examen final	4

Pour les disciplines ne comportant pas de T. P., les coefficients sont les suivants:

Interrogations	4
Examen final	6

2- Enseignement clinique

2-1: 1^{ère} Année du 2^{ème} Cycle

Stages cliniques	2
Examen clinique	2

2-2: 2^{ème} Année du 2^{ème} Cycle

Stages cliniques	4,5
Examen clinique	4,5

3- Enseignement intégré

Les coefficients partiels de l'enseignement intégré sont fixés au premier trimestre de chaque année universitaire par le Conseil Scientifique.

Organisation et durée de l'année universitaire :

L'enseignement à l'E. N. M. V. est organisé selon un système modulaire. Chaque discipline comporte 1 à 3 modules. Le nombre, la répartition, le contenu et

les coefficients sont fixés par le Conseil Scientifique au début de chaque année universitaire.

La durée de l'année universitaire est de 10 mois y compris les périodes réservées aux examens et aux stages.

Un stage pratique d'une durée de 15 jours est organisé pour les étudiants du premier cycle (1^{ère} Année et 2^{ème} Année) et du deuxième cycle (1^{ère} Année). La période et les lieux du stage pratique ainsi que la date limite de remise du rapport de stage sont fixés par le Conseil Scientifique au début de chaque année universitaire.

Organisation de l'enseignement clinique et hospitalier :

Un enseignement clinique et hospitalier est organisé pour les étudiants de 1^{ère} Année et de 2^{ème} Année du 2^{ème} cycle. Les étudiants doivent effectuer à cet effet des stages dans les différents services cliniques. Ils sont chargés en outre des services d'accueil et de garde. Le calendrier de passage des étudiants dans les différents services cliniques est fixé au début de chaque année universitaire par le Conseil du Département des Sciences Cliniques.





ECOLE NATIONALE DE MEDECINE VETERINAIRE DE SIDI - THABET



Spécificités : Stage interne d'une année rémunéré / Centre Hospitalo-universitaire à l'ENMV Sidi Thabet / Foyer Universitaire & Restaurant Universitaire sur place / Possibilité de SPECIALISATION dans le cadre du RESIDANAT en Médecine Vétérinaire (Concours).



DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

5 ans

L'admission en première année du premier cycle d'études vétérinaires se fait par voie de concours national:

Concours sur épreuves écrites :

- Les étudiants ayant poursuivi les études de la 1ère année dans un institut préparatoire aux études d'ingénieurs, filière « Biologie-Géologie », au cours de l'année pour laquelle le concours est ouvert.
- Les étudiants ayant poursuivi la 1ère année d'un cycle préparatoire étranger admis en équivalence, au cours de l'année pour laquelle le concours est ouvert, dans la limite de 90% du nombre de places ouvertes.

Concours sur dossiers :

- Les étudiants les mieux classés ayant accompli avec succès et sans redoublement la deuxième année sous le régime « LMD » de la licence en sciences de la vie et de la terre ou de la licence mention « Sciences de la nature et applications », parcours « Biologie-Géologie », dans les facultés des sciences, ainsi que les étudiants les mieux classés ayant accompli avec succès et sans redoublement la deuxième année dans les instituts préparatoires aux études d'ingénieurs, filière « Biologie-Géologie », et ce, dans la limite de dix pour cent (10 %) du nombre de places ouvertes.



**Organisation mondiale
de la santé animale**
Fondée en tant qu'OIE



+216 71 552 200

WWW.ENMV.AGRINET.TN/





ECOLE NATIONALE DE MEDECINE VETERINAIRE DE SIDI - THABET



EMPLOYABILITE
ELEVÉE

Spécificités : Stage interne d'une année rémunéré / Centre Hospitalo-universitaire à l'ENMV Sidi Thabet / Foyer Universitaire & Restaurant Universitaire sur place / Possibilité de SPECIALISATION dans le cadre du RESIDANAT en Médecine Vétérinaire (Concours).



DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

5 ans

Matières de base

1er Cycle :

- Alimentation
- Anatomie
- Aviculture
- Biologie marine
- Biochimie-Biophysique
- Biostatistiques
- Zootechnie et Economie
- Rurale
- Physiologie;

- Parasitologie
- Microbiologie
- Histologie-Anatomie
- Pathologie
- Pharmacie
- Toxicologie

2ème Cycle :

- Pathologie Aviaire
- Sémiologie et Pathologie du Bétail
- Chirurgie et Pathologie
- Chirurgicale
- Maladies Contagieuses-Zoonoses
- Sémiologie et Pathologie des Carnivores Domestiques et des Equidés
- Sciences et Pathologie de la

Reproduction

- Aquaculture
- Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'origine Animale
- Enseignement CLINIQUE PRATIQUE

Perspectives Professionnelles

- **Installation en privé :** Cabinets et/ou Cliniques vétérinaires
- **Vétérinaires étatiques** (Ministères de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, de la Santé, de la Défense nationale,)

- Consultant
- Délégués médicaux



+216 71 552 200

WWW.ENMV.AGRINET.TN/

